

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 4 avril 2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire
Le lundi 4 avril 2016 à 19h30
sous la présidence de M. HILGER Alfred, Maire

Membres présents ou représentés : M. HILGER Alfred
Mme CAVODEAU Marie-Josée, M. MAPPUS Marc (a donné procuration à M. KRETZ Jean-Paul),
M. BOECKEL Peter
M. FOURNIAL Patrick, M. HANSMANN Frédéric, Mme HIRTZ Elisabeth, M. KRETZ Jean-Paul,
M. LEHNER Jean-Christophe, Mme NEBEL Grazietta, M. SCHWOB Patrick,
Mme SELTZ Catherine, M. SELTZ Daniel, Mme TRITSCHLER Michèle, M. WANTZ Stéphane (a
donné procuration à M. LEHNER Jean-Christophe)

Membres absents excusé : M. WANTZ Stéphane a donné procuration à M. LEHNER Jean-
Christophe, M. MAPPUS Marc a donné procuration à M. KRETZ Jean-Paul

Membres absents non excusé :

Membres du conseil municipal : Elus : 15 En fonction : 15 Présents ou Représentés : 15

N°15/2016

Objet : Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le compte-rendu de la séance du 29 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

N°16/2016

Objet : Rapport des commissions

- La réunion de la commission tourisme qui s'est déroulée le 23 mars 2016 concernait principalement le marché alimentaire. Cette année des ateliers culinaires seront organisés à chaque soirée du marché sous réserve de trouver des restaurateurs, cuisiniers et pâtisseries professionnels intéressés.
- Prochaine commission bâtiments : lundi 11 avril 2016 à 19h30

N°17/2016

Objet : Compte de gestion 2015

VU le compte de gestion 2015 établi par le Comptable de la Trésorerie de Barr dont le résultat de l'exercice s'élève à **275 521,68 €**

Il y a une différence de 349,97 € qui provient d'un report erroné à la ligne 002 du Budget primitif 2015. Cette somme sera à ajouter au compte 002 du budget primitif 2016.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2015 tel qu'énoncé ci-dessus et donne décharge au comptable du Trésor pour sa gestion durant cet exercice.

N°18/2016

Objet : Compte administratif 2015

M. le Maire et M. KRETZ Jean-Paul présentent conjointement le compte administratif 2015, soit :

Investissement :

- Dépenses	164 928,85 €
- Recettes	<u>77 080,09 €</u>
- Résultat d'investissement	- 87 848,76 € (Déficit)

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 4 avril 2016

Fonctionnement :

- Dépenses	436 609,05 €
- Recettes	<u>799 629,52 €</u>
- Résultat de fonctionnement	363 020,47 € (Excédent)

Résultat de l'exercice est de **275 171,71 €**.

Ce résultat ne coïncide pas avec l'excédent dégagé par le compte de gestion 2015.

Il y a une différence de 349,97 € qui provient d'un report erroné à la ligne 002 du Budget primitif 2015. Cette somme sera à ajouter au compte 002 du budget primitif 2016.

La somme des « restes à réaliser » d'investissement de l'exercice 2015 à reprendre au budget primitif 2016 s'élève à **3 960 €**.

Après explication de certains dépassements de budget sur certains articles M. le Maire se retire et laisse la parole à Madame CAVODEAU Marie-Josée, 1^{ère} adjointe au maire, pour délibérer sur le résultat du compte administratif 2015.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité (M. le Maire ne prenant pas part au vote),

- approuvent le compte administratif 2015

N°19/2016

Objet : Affectation du résultat 2015

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

CONSIDERANT que le résultat d'investissement reste toujours en investissement,

CONSIDERANT que le résultat de la section de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015, constatant que le compte administratif 2015 présente les résultats suivants :

Déficit d'investissement 2015	87 848,76 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement 2015	3 960,00 €
Excédent de fonctionnement 2015	363 020,47 € + 349,97 € soit 363 370,44 €

Le conseil municipal sur proposition de M. Le Maire, après délibération et à l'unanimité,

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	363 370,44 €
Affectation complémentaire en réserve investissement (c/1068)	91 808,76 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (c/002)	271 561,68 €

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 4 avril 2016

N°20/2016

Objet : Vote des taxes

L'Etat a décidé de réduire ses dépenses en diminuant la Dotation Globale Forfaitaire (DGF) versée aux communes et nous avons déjà été impactés par une diminution de cette recette de 39 103 € en 2015 et nous estimons une diminution supplémentaire de la DGF de 21 367 € en 2016.

Pour pallier à cette diminution et mener à bien les projets de la commune, de nombreuses dépenses ont déjà été diminuées ou supprimées et la commission des finances a mené une réflexion sur la hausse des taxes.

M. KRETZ Jean-Paul, présente la réflexion qui a été menée par la commission des finances pour le budget 2016 et ses taxes.

La commune a des taux de taxes bien moins élevés que la moyenne du canton. En laissant les taux inchangés, la commune percevra une recette supplémentaire liée à l'évolution des bases de 2 752,18 €.

Cette année, la commune a la possibilité d'augmenter ses taxes de façon proportionnelle pour les trois taxes ou de façon différenciée.

Dans le cadre d'une augmentation différenciée, la commune peut augmenter la Taxe Foncière Bâti (TFB) ou les Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) et Taxe d'Habitation (TH) proportionnellement.

Il est rappelé que la CFE (anciennement taxe professionnelle) n'est plus votée par la commune mais par la Communauté de Communes de Barr-Bernstein puis reversée à la commune.

M. KRETZ a fait différents scénarii d'augmentation des taxes qu'il expose aux membres du conseil municipal.

En 2015, la valeur moyenne de la Taxe Foncière Bâti sur le canton est de 9,35 % et de 6,22 % à Mittelbergheim.

Après une longue discussion entre les membres, il a été décidé à 14 voix « pour » et 1 abstention, d'appliquer une augmentation différenciée uniquement à la Taxe Foncière Bâti et de fixer le nouveau taux à 7,33 %. Pour 2016, les produits des taxes sont estimés comme suit :

Objet	Bases imposition 2015 (pour info)	Taux % 2015	Bases imposition 2016	Taux % 2016	Produit en € pour 2016 Arrondi à l'euro
Taxe d'habitation	889 906	14,70	911 600	14,70	134 005
Taxe foncière (bâti)	836 638	6,35	825 500	7,33	60 509
Taxe foncière (non bâti)	138 458	23,68	139 600	23,68	33 057
TOTAL					227 571

N°21/2016

Objet : Budget prévisionnel 2016

M. le Maire présente le budget primitif 2016 qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses : 793 635,68 €
- Recettes : 793 635,68 €

Investissement :

- Dépenses : 362 388,76 €
- Recettes : 362 388,76 €

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 4 avril 2016

Les dépenses de la section fonctionnement concernent principalement les charges liées au caractère général de la commune (électricité, chauffage, entretien général de la commune et des bâtiments, charges relatives au personnel et frais assimilés).

Les dépenses d'investissement relèvent plus particulièrement de la création et de l'amélioration du patrimoine communal.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et de M. KRETZ Jean-Paul, Président de la commission Finances et après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, décident, à l'unanimité,

- de voter le budget primitif 2016 comme énoncé ci-dessus,
- de charger M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des différents organismes pour les demandes de subvention qui se présenteront.

M. le Maire remercie les membres du conseil municipal pour l'unanimité du vote.

N°22/2016

Objet : Fusion des écoles

Les seuils de fermeture de classe ont évolué et sont passés de 9 à 18 élèves par classe.

Considérant qu'un effectif de 16 élèves est prévu pour la rentrée prochaine à l'école maternelle, il a été proposé par l'Inspectrice de l'Education Nationale de fusionner les écoles élémentaire et maternelle en une école unique à partir de la rentrée scolaire 2016-2017.

M. le Maire signera l'arrêté pour la fusion des deux écoles.

N°23/2016

Objet : Personnel communal : création d'un poste de CAE

Dans le cadre du décret n°2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, le maire propose de mettre en œuvre un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 2 mai 2016,

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'État ou du Conseil départemental.

Ce type de contrat est financé par l'Etat sur la base du SMIC horaire à hauteur de 70 % minimum sur une assiette correspondant aux 20 premières heures du contrat

Après délibération, le conseil municipal :

- décide de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi »,
- précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 6 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention,
- précise que la durée de travail est fixée à 30h par semaine,
- indique que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail,
- autorise M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement avec Pôle emploi et la Mission Locale.

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 4 avril 2016

N°24/2016

Objet : Personnel communal : avancement de grade de M. LAPP Jean-Daniel

Selon les éléments d'appréciation de l'autorité territoriale (ancienneté, valeur professionnelle et notation) et les conditions requises pour l'avancement de grade, Monsieur LAPP Jean-Daniel pourra bénéficier du grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à compter du 5 avril 2016

Après délibération et vote, le conseil municipal, à 13 voix « pour » et 2 abstentions,

- décide de créer un poste au grade adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet,
- décide que Monsieur LAPP Jean-Daniel avance à compter du 5 avril 2016 au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe (sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Bas-Rhin).

N°25/2016

Objet : Travaux : Création d'un appentis au dos de l'église catholique

CONSIDERANT la nécessité d'avoir un emplacement de stockage supplémentaire qui permet d'entreposer tous les éléments nécessaires au marché alimentaire qui se déroule sur la place de l'église catholique durant l'été.

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de créer un appentis qui sera situé au dos de l'église catholique.

Les dépenses se décomposent comme suit :

<u>DEPENSES</u> :	
Travaux de fondation : réalisation de plots béton et palier béton (devis)	5 174,82 €
Charpente (devis)	7 439,00 €
Couverture et zinguerie (devis)	2 915,13 €
Plancher et bardage fournitures (devis)	3 121,00 €
Travaux en régie par les deux agents techniques :	3 562,65 €
- <i>Toiture : 5 jours * 7h</i>	1 187,55 €
- <i>Plancher : 5 jours * 7h</i>	1 187,55 €
- <i>Bardage : 5 jours * 7h</i>	1 187,55 €
<u>Total des dépenses</u> :	<u>22 212,60 €</u>

Après délibération et vote, le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise M. le Maire à signer le marché ainsi que tout document y afférent,
- charge M. le Maire d'assurer le suivi technique de ce chantier,
- inscrit les dépenses correspondantes en section d'investissement du BP 2016
- charge M. le Maire de faire les demandes de subventions pour lesquels le projet est susceptible d'être éligible.

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 4 avril 2016

N°26/2016

Objet : Travaux : Accessibilité des bâtiments publics

VU Le code de la construction et de l'habitation ;
VU La Loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
VU L'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;
VU Le Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) ;
VU Le Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
VU L'Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public

Le diagnostic de l'accessibilité des établissements recevant du public de la commune réalisé par l'entreprise Ginkgo Service courant septembre 2015 a montré que les ERP de la commune (églises, écoles, mairie, hôtel de ville, club house, local jeunes) n'étaient plus conformes à la nouvelle réglementation en vigueur.

Une demande d'approbation d'un agenda accessibilité programmée (Ad'ap) a été déposé auprès de la DDT le 25 octobre 2015.

Suite à l'avis favorable de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité aux personnes handicapées siégeant en date du 17 décembre 2015, le préfet a approuvé l'Ad'ap le 4 janvier 2016.

M. le Maire a proposé la répartition des travaux commune suit :

- 2016 : école maternelle et école élémentaire,
- 2017 : église catholique et église protestante,
- 2018 : mairie et hôtel de ville,
- 2019 : club house et local jeunes

Les dépenses liées à l'Ad'Ap sont éligibles à la réserve parlementaire.

Les dépenses ont été estimées par l'entreprise Ginkgo Services comme suit :

<u>DEPENSES</u> :	
Ecole élémentaire	4 500 €
Ecole maternelle	700 €
Eglise catholique	2 000 €
Eglise protestante	5 000 €
Mairie	2 500 €
Hôtel de Ville	3 500 €
Club house	4 500 €
Local jeunes	900 €
Total des dépenses :	<u>23 600 €</u>

Après délibération et vote, le conseil municipal, à l'unanimité,

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 4 avril 2016

- autorise M. le Maire à signer le marché ainsi que tout document y afférent,
- charge M. le Maire d'assurer le suivi technique de ce chantier,
- inscrit les dépenses correspondantes en section d'investissement du BP 2016,
- charge M. le Maire de faire les demandes de subventions pour lesquels le projet est susceptible d'être éligible.

N°27/2016

Objet : Motion de soutien pour le maintien du régime local

Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans.

Suite aux courriers reçus d'une part par le Régime Local d'Assurance Maladie Alsace-Moselle et d'autre part par les sénateurs, les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité de soutenir la motion pour le maintien du régime locale en Alsace-Moselle.

N°28/2016

Objet : Sauvegarde des données informatiques : Avenant n°4 à la convention

VU la délibération du 20 décembre 2011 de la Communauté de Communes du Piémont de Barr qui assure la sauvegarde des données informatiques,

VU la délibération 29/2015 du 16 mars 2015 concernant les avenants n°2 et n°3

CONSIDERANT que la sauvegarde des données pour l'année 2015 a coûté 117,71 € pour la commune.

Le coût total de la sauvegarde pour l'année est de 1 825,78 € TTC réparti à égalité par adhérent, soit 107,40 € TTC pour la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, d'accepter cet avenant.

N°29/2016

Objet : Divers

- Il y avait peu de monde présent au Oschterputz ;
- Suite à des réclamations, l'arrêté concernant les nuisances sonores sera remis dans le prochain bulletin municipal et dans les tableaux d'affichage ;
- La SAFER a mis en vente un terrain cadastré s.10 p.139 au Woelfing. A l'unanimité, les membres du conseil municipal demandent au maire de déposer un dossier de candidature pour acquérir ledit terrain ;
- Trois élèves de l'école élémentaire ont remercié le conseil municipal pour la subvention qui a été attribué pour la classe verte ;
- Prochaine séance du conseil municipal le 9 mai 2016 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h15

Mittelbergheim, le 7 avril 2016

Le Maire,
Alfred HILGER

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 4 avril 2016

Annexes des Délibérations 23/2016 et 24/2016

Tableau des effectifs

Filiaire	Cadre d'emplois	Grades	Effectif postes ouverts	Statut	Temps de travail	Equivalent Temps Plein
Administrative	Rédacteur territorial	Rédacteur	1	Contractuel de droit public CDD	100,00%	1,00
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique de 2ème classe	2	Contractuel de droit public CDI	10,00%	0,10
				Titulaire	15,71%	0,16
		Adjoint technique principale de 2ème classe	1	Titulaire	100,00%	1,00
		Adjoint technique principale de 1ère classe	1	Titulaire	42,85%	0,43
	CAE	CAE	1	Contractuelle de droit privé	85,71%	0,86
Médico-Social	ATSEM	ATSEM 1ère classe	1	Stagiaire	70,26%	0,70
Effectif des agents de la commune			7			4,25

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 4 avril 2016

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat-Erstein
Commune de Mittelbergheim

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 AVRIL 2016
DATE DE LA CONVOCATION : 24 MARS 2016
CONSEILLERS EN FONCTION : 15

POINTS DELIBERES :

N°	Titre	Page(s)
15 / 2016	Approbation du compte-rendu de la dernière séance	1
16 / 2016	Rapport des commissions	1
17 / 2016	Compte de gestion 2015	1
18 / 2016	Compte administratif 2015	1-2
19 / 2016	Affectation du résultat 2015	2
20 / 2016	Vote des taxes	3
21 / 2016	Budget prévisionnel 2016	3-4
22 / 2016	Fusion des écoles	4
23 / 2016	Personnel communal : création d'un poste de CAE	4
24 / 2016	Personnel communal : avancement de grade de M. LAPP Jean-Daniel	5
25 / 2016	Travaux : Création d'un apprentis au dos de l'église catholique	5
26 / 2016	Travaux : Accessibilité des bâtiments publics	6-7
27 / 2016	Motion de soutien pour le maintien du régime local	7
28 / 2016	Sauvegarde des données informatiques : Avenant n°4 à la convention	7
29 / 2016	Divers	7